



POUR DÉCISION

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Deuxième rapport: Date d'ouverture de la 96^e session (2007) de la Conférence internationale du Travail

1. A sa 294^e session (novembre 2005), le Conseil d'administration a décidé de l'ordre du jour de la 96^e session (juin 2007) de la Conférence internationale du Travail. En ce qui concerne la date de cette session, il a été entendu qu'une proposition précise lui serait soumise en temps utile ¹.
2. La pratique veut que la Conférence débute le plus tôt possible au mois de juin et environ une semaine après la clôture de l'Assemblée mondiale de la santé qui se tient au Palais des Nations à Genève, dans les mêmes locaux. Cette forme de coopération avec l'Organisation mondiale de la santé, qui s'est récemment développée, a permis au Bureau d'assurer le secrétariat de la Conférence de façon plus efficace et moins coûteuse, notamment en louant en commun le matériel informatique.
3. Afin de perpétuer cette pratique, qui exige que le laps de temps entre la clôture de l'Assemblée mondiale de la santé et l'ouverture de la Conférence soit le plus court possible, il serait souhaitable que la 96^e session de la Conférence s'ouvre le mardi 29 mai et se termine le jeudi 14 juin.
4. *Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration voudra sans doute fixer la date d'ouverture de la 96^e session (2007) de la Conférence internationale du Travail au mardi 29 mai 2007 et sa date de clôture au jeudi 14 juin 2007.*

Genève, le 8 juin 2006.

Point appelant une décision: paragraphe 4.

¹ Document GB.294/2/1.